

# Soutien en faveur des foires-concours d'animaux

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 29 SEPTEMBRE 2017

## BÉNÉFICIAIRES

Sont concernées les associations et collectivités.

## ■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide en faveur des organisateurs de foires-concours d'animaux relevant du secteur agricole.

## ■ MODALITÉS DE CALCUL

Une aide forfaitaire annuelle de 800 € est accordée pour l'organisation de foires-concours d'envergure locale (infra-départementale), celle-ci étant appréciée au regard tant des lieux de provenance des éleveurs exposants, que de la notoriété de la manifestation et, le cas échéant, des retombées dans les médias de l'édition précédente.

Une aide forfaitaire annuelle de 3 000 € est accordée pour l'organisation de foires-concours d'envergure départementale ou interdépartementale, celle-ci étant appréciée au regard tant des lieux de provenance des éleveurs exposants, que de la notoriété de la manifestation et, le cas échéant, des retombées dans les médias de l'édition précédente. L'aide ne peut être cumulée sur plusieurs éditions de la manifestation.

## ■ MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

La demande, établie sur un formulaire dédié et accompagnée d'un budget prévisionnel de la manifestation et de la liste des partenaires financeurs, est à adresser au Département. Le paiement s'effectue sur production de justificatifs de réalisation de la manifestation.

## RENSEIGNEMENT

PÔLE STRATÉGIES  
TERRITORIALES  
DIRECTION DE L'INTERVENTION  
TERRITORIALE  
14 AVENUE PIERRE LEROUX  
BP 17  
23001 GUERET CEDEX  
TÉL. 05 44 30 29 79  
[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)